



PRÉFET DU CANTAL

Aurillac, le 13 janvier 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POINT SUR LES DISPOSITIONS PRISES EN MATIÈRE DE LUTTE ET DE RECHERCHE CONCERNANT LE CAMPAGNOL TERRESTRE

La lutte contre les campagnols terrestres constitue l'une des priorités des services de l'État dans le Cantal. Début janvier, le préfet du Cantal a adressé aux maires du département un courrier pour faire le point sur les dispositions prises, et les inviter à promouvoir localement l'engagement indispensable de tous les acteurs concernés.

En matière de lutte, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2015 a mis en place une obligation de lutte coordonnée et durable sur l'ensemble du département. En effet, s'il est admis que les actions de lutte ont une efficacité limitée sur les territoires où la pullulation des campagnols est déjà en phase de forte densité, il apparaît aujourd'hui impératif de la mettre en place dans les zones actuellement peu touchées, afin d'enrayer au plus tôt sa progression. Une carence dans les actions mises en œuvre pourrait avoir de lourdes conséquences pour l'avenir. La fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) est l'organisme référent pour accompagner la déclinaison et de la coordination des actions de lutte sur les territoires. Il est rappelé que l'arrêté préfectoral ouvre la possibilité d'une indemnisation future, si le dispositif de lutte obligatoire ne parvenait pas aux résultats escomptés, via le fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE).

Le comité d'évaluation et de suivi mis en place dans le département permet de veiller à la bonne application de ces dispositions.

Sur le plan de la recherche scientifique, les services départementaux et régionaux ont pris l'attache de la communauté scientifique afin de travailler à l'amélioration des moyens de lutte, associant une efficacité optimale et une totale sécurité sanitaire et environnementale.

Ce rapprochement a débouché sur la mise en place d'un partenariat avec VetAgro Sup, institut qui apportera un appui scientifique à l'optimisation de la lutte via le recrutement d'un ingénieur sous contrat bénéficiant du soutien financier de l'État et de la Chambre d'agriculture du Cantal, et de l'appui technique de la FREDON et du FDGDON.

Par ailleurs, le préfet coordonnateur du Massif Central mobilisera une première enveloppe de 100 000 euros de crédits en 2016 pour financer le lancement d'un programme de recherche sur les campagnols et ouvrir de nouvelles perspectives dans la lutte contre ce nuisible, dans le cadre d'un groupe de suivi réunissant chercheurs, experts, représentants de la profession agricole, financeurs et services de l'État.